

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

Protéger vos renseignements personnels

Introduction

Il s'agit des renseignements personnels de nature confidentielle vous concernant. Cela n'inclut pas les coordonnées de base que l'on trouve sur les cartes d'affaires courantes, comme votre nom ou le numéro de téléphone de votre travail. Mais cela inclut des renseignements qui ne sont pas habituellement à la disposition du public, comme votre date de naissance, votre salaire, votre statut conjugal, votre adresse et téléphone personnels, etc.

Le Fonds de retraite (1969) des Assemblées de la Pentecôte du Canada s'engage à respecter votre droit de protéger vos renseignements personnels. Pour montrer cet engagement, nous avons créé la Politique de confidentialité suivante qui fixe les règles essentielles qui régissent la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels. Plus précisément, cette politique inclut ce qui suit :

- Le type de renseignements personnels que nous recueillons
- Comment nous recueillons vos renseignements personnels
- Quand et pourquoi nous divulguons des renseignements personnels
- Comment nous protégeons vos renseignements personnels
- Comment vous pouvez accéder à vos renseignements personnels et
- Ce que vous pouvez faire si vous avez des préoccupations au sujet de la protection de votre confidentialité.

Si vous avez quelque question sur la Politique de confidentialité ou l'utilisation de vos renseignements personnels, sentez-vous libre de contacter nos Services à la clientèle au 905 542-7400 ou au numéro gratuit 1 866 877-8481. Vous avez aussi l'option de nous contacter par courriel à pensioninfo@paoc.org.

Agent de la protection de la confidentialité
Le Fonds de retraite (1969) des Assemblées de la Pentecôte du Canada

Les renseignements personnels que nous recueillons

Les renseignements personnels suivants sont recueillis, utilisés et divulgués à la seule fin d'administrer le Fonds, vos prestations de retraite et, après la retraite, le paiement de votre retraite.

Date de naissance : Elle est utilisée pour déterminer votre admissibilité aux prestations quand vous prendrez votre retraite. Elle est aussi utilisée pour faire une projection des impératifs de flux de trésorerie à venir pour le Fonds (le montant dont nous prévoyons avoir besoin et quand, afin de payer les retraites).

Adresse et téléphone personnels : Nous utilisons votre adresse pour vous envoyer des renseignements concernant votre retraite. Par exemple, chaque année, nous envoyons aux membres actifs leur *Relevé annuel de prestations*. Votre numéro de téléphone est conservé dans votre dossier afin que nous puissions, si nécessaire, vous contacter pour discuter de votre retraite.

Numéro d'assurance sociale (NAS) : Nous sommes tenus par la loi de connaître votre NAS aux fins de déclaration de revenus. Il n'est pas utilisé comme moyen d'identification personnelle ni comme numéro de compte de client.

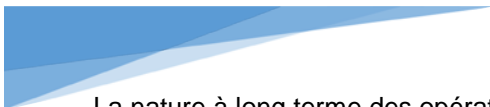
Statut conjugal : Les renseignements sur votre statut conjugal sont utilisés pour déterminer combien le Fonds doit épargner maintenant pour régler les prestations dans l'avenir. En général, les retraites qui incluent des prestations au survivant sont plus coûteuses à financer.

Renseignements concernant le bénéficiaire : Ces renseignements sont nécessaires au cas où le membre du Fonds de retraite décède.

Gains annuels : Votre salaire est utilisé pour calculer vos contributions de retraite. Il est aussi utilisé pour déterminer votre salaire annuel moyen – une donnée utilisée pour calculer votre retraite.

Renseignements bancaires : Quand vous prendrez votre retraite, nous vous demanderons vos coordonnées bancaires. Cela est nécessaire afin que nous puissions déposer vos prestations mensuelles de retraite sur votre compte.

État de santé : Si requis, les renseignements concernant votre santé (y compris votre historique médical) seront recueillis afin de déterminer votre admissibilité à des prestations d'invalidité et à celles du survivant après la retraite.



La nature à long terme des opérations du Fonds de retraite exige que nous conservions les renseignements personnels de nos membres pendant une période de temps indéfinie.

Consentement : Nous avons recours au consentement exprès ou tacite pour utiliser et divulguer vos renseignements personnels.

Précisions quant aux raisons : Quand nous recueillons vos renseignements personnels, nous vous disons pourquoi nous en avons besoin.

Limites de la collecte de renseignements : Nous ne recueillons que les renseignements personnels nécessaires à la gestion du Fonds et de vos prestations.

Limites de leur utilisation et divulgation : Nous n'utilisons ou ne divulguons des renseignements personnels que pour la raison pour laquelle ils ont été recueillis.

Exactitude : Nous faisons tous les efforts raisonnables pour nous assurer que les renseignements personnels sont exacts et à jour.

Sauvegardes : Nous nous assurons que les sauvegardes appropriées sont en place afin de protéger la confidentialité des renseignements personnels que nous recueillons.

Transparence : Les renseignements concernant nos politiques en relation avec les renseignements personnels sont à votre disposition.

Accès individuel : Vous pouvez accéder à vos renseignements personnels afin de les réviser.

Redevabilité : Un agent de la protection de la confidentialité a été nommé afin de nous assurer que le Fonds de retraite est conforme aux principes de la Politique de confidentialité.

Défis : Vous pouvez demander à l'agent de la protection de la confidentialité de régler toute préoccupation que vous pourriez avoir concernant la gestion de vos renseignements personnels.

Comment nous recueillons vos renseignements personnels

1. **Après de vous.** Nous obtenons la plupart des renseignements vous concernant directement de vous par les formulaires. Les formulaires du Fonds de retraite font appel au consentement **exprès** ou **tacite** leur permettant de recueillir, d'utiliser et de divulguer vos renseignements personnels. Ces formulaires contiennent une déclaration qui, soit:
 - vous demande votre consentement **exprès** (tel qu'une autorisation signée) nous permettant de recueillir, utiliser et divulguer les renseignements demandés; soit
 - vous avise que le Fonds de retraite utilise votre consentement **tacite** lui permettant de recueillir, utiliser ou divulguer vos renseignements personnels.
2. **Après de votre employeur.** Votre employeur fournit des renseignements au Fonds de retraite concernant votre salaire, vos contributions et votre service.

Quand et pourquoi divulguons-nous des renseignements personnels

De temps à autre, le Fonds de retraite est tenu de partager vos renseignements avec une « tierce partie ». Cette tierce partie peut être :

- **Des conseillers actuariels :** Des actuaires externes sont sollicités par le Fonds de retraite pour déterminer le statut du financement du Fonds. Les actuaires utilisent les données personnelles recueillies par le Fonds de retraite pour évaluer le statut financier du Fonds, tel que requis par la *Loi sur les régimes de retraite*. Nous ne fournissons aux conseillers actuariels que le minimum de renseignements nécessaires pour réaliser cette tâche.
- **Agence du revenu du Canada (ARC) :** Selon la législation fiscale, le Fonds de retraite est tenu de rapporter certains renseignements personnels à l'ARC, tels que les ajustements de retraite et le numéro d'assurance sociale.
- **D'autres fonds de retraite :** Si vous vous retirez du Fonds et que vous transférez votre retraite vers un autre mode d'épargne, les deux fonds auront besoin de partager certains renseignements. Au moment du transfert, il vous sera demandé votre consentement à ce partage d'informations.
- Il se peut que nous soyons aussi tenus de fournir certains renseignements à la banque afin de pouvoir régler les retraites, à nos vérificateurs et à d'autres agences gouvernementales ou administratives si cela est requis, comme la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO).

Le Fonds de retraite s'assure que les sauvegardes appropriées soient en place (tel que verrouiller les armoires de classement et restreindre l'accès au bureau de façon appropriée, recourir à des mesures technologiques telles que l'usage de mots de passe et le cryptage) afin de protéger la confidentialité de tout renseignement personnel recueilli.

Pour bien se comprendre

Vous avez la responsabilité de vous assurer que les renseignements personnels dont le Fonds de retraite dispose dans son dossier vous concernant sont exacts et à jour. Cela garantit que vos prestations sont administrées comme il se doit et que vous recevez votre *Relevé annuel de prestations* et/ou d'autres renseignements important sur votre retraite dans des délais convenables. Cela élimine aussi les délais dans le traitement de vos prestations.

Il y a deux façons dont vous pouvez vous assurer que vos renseignements personnels sont exacts et à jour :

1. Si vous êtes un membre actif, vous devriez vérifier vos renseignements personnels tels qu'ils apparaissent sur votre *Relevé annuel de prestations*.
2. Si vous êtes un membre actif ou retraité, vous pouvez demander de réviser vos renseignements personnels en tout temps. Il vous suffit de contacter nos Services à la clientèle.

Les changements d'adresse et les renseignements bancaires peuvent être mis à jour sur notre **portail du Fonds de retraite**.

Pour s'inscrire : register.paoc.org. Les prochaines étapes seront disponibles après soumission du formulaire.

Pour se connecter : portal.paocpension.org. Saisissez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe.

Si vous avez des questions ou préoccupations

Si vous avez des questions ou préoccupations concernant la gestion ou l'exactitude de vos renseignements personnels, veuillez contacter nos Services à la clientèle au 905 542-7400 ou au numéro gratuit 1 866 877-8481.

Vous avez aussi l'option de nous rejoindre par courriel à pensioninfo@paoc.org, ou de nous écrire à :

Agent de la protection de la confidentialité
Le Fonds de retraite (1969) des Assemblées de la Pentecôte du Canada
2450 Milltower Court
Mississauga, ON L5N 5Z6